BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1116

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

912 120 292 RCS Nantes.
CJFIRST.
Forme : Société par actions simplifiée.
Nom commercial : BECASSINE.
Capital : 5000 EUR.
Adresse : 49, quai Emile Cormerais, 44800 Saint-Herblain.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 400000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant, de bar et toutes activités s'y rapportant, Plats à emporter et à consommer sur place, traiteur, La vente au détail de vins et alcools, cafés, thés, chocolats ou épicerie fine, vente en boutique et sur internet..
Enseigne : BECASSINE.
Adresse : 49, quai Emile Cormerais, 44800 Saint-Herblain.
Précédent propriétaire : 808 214 688 RCS Nantes. **L'ESTACADE.**
A dater du : 5 avril 2022.
Date d'effet : 1er mai 2022.
Date de commencement d'activité : 1er mai 2022.
Publication légale : L'INFORMATEUR JUDICIAIRE *du* 11 mai 2022.
Oppositions : Cabinet Kacertis 48 rue Félix Faure 44000 Nantes pour la validité..
Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date à NANTES (Loire-Atlantique) du 29.04.2022 enregistré au Service de la Publication Foncière et de l'Enregistrement de NANTES 2 le 04.05.2022. Dossier 2022 00070304, référence 4404P02 2022 A 04473. Domicile ancien propriétaire : 49 quai Emile Cormerais 44800 Saint-Herblain. Domicile nouveau propriétaire : 49 quai Emile Cormerais 44800 Saint-Herblain. Cession d'un fonds de commerce de restaurant traditionnel en salle, brasserie et bar, location de salles, organisation de séminaires. Exploité à SAINT-HERBLAIN (44800) 49 quai Emile Cormerais. Moyennant le prix de 400 000 euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L 141-2 du code de commerce.